

Si vous ne disposez pas d'une connexion internet, ou si vous réglez en chèque ou espèces, adressez-vous à l'un des trois points d'accueil intercommunal à votre disposition, en fonction de l'établissement scolaire de votre enfant :

- Pour les **écoles publiques et privée de Dozulé et le collège Louis Pergaud** :  
Accueil intercommunal / Point info 14  
128 Grande rue à DOZULÉ, tel. 02 61 53 56 24  
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- Pour les **écoles publiques de Hérouvillette, Ranville, Amfreville/Bréville-les-Monts et le collège Alfred Kastler de Merville-Franceville** :  
Point info 14  
Mairie de MERVILLE-FRANCEVILLE, avenue Alexandre de Lavergne  
tel. 02 61 53 59 21  
du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf les 5, 6, 7, 8 et 14 juin).
- Ou pour **l'ensemble des établissements scolaires** ci-dessus :  
Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge  
Service scolaire  
ZAC de la Vignerie, rue des Entreprises à DIVES-SUR-MER, tel. 02 31 28 26 85  
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.



## 2018 - 2019

# TRANSPORT SCOLAIRE

Les modalités d'inscription évoluent : un portail informatique **TransScolaire**, accessible à partir du 1<sup>er</sup> juin 2018 via le site [www.normandiecabourgpaysdauge.fr](http://www.normandiecabourgpaysdauge.fr) vous permettra désormais d'inscrire vous-même votre enfant et de procéder, si besoin, au règlement en ligne. Les documents d'inscription papier disparaissent.

### Visualisation des points d'arrêt

Avant toute inscription, une carte interactive vous permettra de visualiser le point d'arrêt et le circuit de bus de votre enfant, en fonction de son établissement scolaire et de votre adresse. Pour cela, rendez-vous sur le site [www.normandiecabourgpaysdauge.fr](http://www.normandiecabourgpaysdauge.fr), rubrique « **Enfance Jeunesse** », puis « **Transport scolaire** » et « **Visualiser les circuits** ».

### Inscription : 3 étapes

#### 1/ Connexion au portail et création de votre espace personnel

Connectez-vous sur [www.normandiecabourgpaysdauge.fr](http://www.normandiecabourgpaysdauge.fr), page « **Transport scolaire** ». Cliquez sur « **Inscription transport scolaire** » puis « **Vous inscrire en ligne** » (page d'accueil ci-dessous)



SERVICE SCOLAIRE

[scolaire@normandiecabourgpaysdauge.fr](mailto:scolaire@normandiecabourgpaysdauge.fr)

Tel. 02 31 28 26 85

[www.normandiecabourgpaysdauge.fr](http://www.normandiecabourgpaysdauge.fr)

Sur la page ci-dessous, renseignez toutes les zones puis cliquez sur « **Envoyez** ».

INSCRIPTION

Entrez vos données personnelles

Votre Nom

Votre Prénom

Email

Mot de passe

Re-saisissez votre mot de passe

Test anti-spam

Saisissez le nom de l'animal souligné

Retour

Envoyez

Informations

ANNEE 2018/2019

INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE : DU 1er JUIN AU 15 JUILLET 2018 (A RENOUELER CHAQUE ANNEE)

EN LIGNE : SUR TRANSCOLAIRE

ACCUEIL : A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDE CABOURG PAYS D'AUGE

ZAC DE LA VIGIERE - RUE DES ENTREPRISES 14100 OVES SUR MER

Nous vous invitons à consulter régulièrement ce portail sur lequel nous publions toute information relative au Transport Scolaire.

Bien à vous,

Le service Transport scolaire : scoaire@normandecabourgpaysdauge.fr 02.31.28.25.05

Vous recevrez un mail sur votre messagerie personnelle : cliquez sur « **Confirmation création compte** ». Sur la page qui s'affiche, cliquez sur « **Accès aux inscriptions** ». Saisissez alors votre adresse mail et un mot de passe de votre choix, puis cliquez sur « **Connexion** ». Vous accéderez à votre tableau de bord :

Trans Scolaire

Menu

Portail Famille

BIENVENUE SUR VOTRE PORTAIL

L'INSCRIPTION en 3 étapes à partir de la page INSCRIPTION ELEVE

Avant de procéder à l'inscription, vous devez prendre connaissance du règlement.

Tableau de Bord

INSCRIPTION ELEVE

EFFECTUER UN PAIEMENT

FACTURES ACQUITTEES

MESSAGERIE

ACCEDER A LA PAGE

ACCEDER A LA PAGE

ACCEDER A LA PAGE

ACCEDER A LA PAGE

## 2/ Inscription et demande de carte de bus :

Cliquez sur « **Inscription élève** », **prenez connaissance du règlement**, renseignez les onglets « **1 – Usager, élève** » et « **2 – Parents, adresses et arrêts** » et déposez vos documents scannés dans l'onglet « **3 – Dépôt de documents** ». Enregistrez.

La « **Liste des usagers** » de votre famille s'affiche avec la mention « **Modifié** ».

Un accusé de réception vous est envoyé. L'étude de votre dossier nécessite quelques jours. Quand, à la place de « **Modifié** », apparaîtra « **Contrôlé** », votre dossier sera réputé complet.

Trans Scolaire

Menu

Portail Famille

Inscription élève

Effectuer un Paiement

Factures acquittées

Messagerie

Liste des Usagers: 2018-2019

+ Ajouter un usager

1 en 100

Etat	Nom	Etablissement	Né le	Circuit	2e Circuit	Arrêt	Responsable & Adresse	Email	Téléphone	Mobile	Adresse 1	Classe	Carte Scolaire	Activité
Contrôle		Collège Louis Pergaud		Lot 74		Rond Point - Annebault								

Si la carte de bus est gratuite (élèves des écoles primaires), votre inscription est terminée et vous recevrez le titre de transport par courrier.

Si la carte est payante (collégiens), procédez à son paiement à votre convenance (voir modalités ci-dessous).

## 3/ Paiement :

**En ligne** : dans le menu déroulant à gauche, cliquez sur « **Effectuer un paiement** ». Votre justificatif sera disponible dans « **Factures acquittées** ».

**Par chèque ou espèces** : rendez-vous dans le bureau d'accueil du secteur de l'établissement scolaire de votre enfant (voir à la fin de ce document). Les règlements partiels ne sont pas acceptés.

**Vous recevrez le titre de transport de votre enfant par voie postale.**

## Liste des documents à fournir :

Pour l'ensemble des élèves, primaires et collégiens :

- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Photo récente de l'enfant

Pour les collégiens bénéficiant de la gratuité du transport, fournir avec les documents ci-dessus :

- Gratuité « 3<sup>ème</sup> enfant payant » : justificatif de paiement d'un titre de transport pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> enfants,
- Gratuité « Famille d'accueil » : attestations de représentation légale et d'assurance extrascolaire, délivrées à l'assistant familial par la Direction de l'Enfance et de la Famille du Conseil départemental.